EMAGNY

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2015

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Cara	ctérisation technique du service	3
	1.1.	Présentation du territoire desservi	3
	1.2.	Mode de gestion du service	
	1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	4
	1.4.	Nombre d'abonnés	4
	1.5.	Eaux brutes	5
	1.5.1		
	1.5.2		
	1.6.	Eaux traitées	
	1.6.1		
	1.6.2		
	1.6.3		
	1.6.4		
	1.6.5		
	1.6.6 1.7.		
_		Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	
2.		ication de l'eau et recettes du service	
	2.1.	Modalités de tarification	
	2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	
	2.3.	Recettes	
3.	Indic	ateurs de performance	
	3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	
	3.3.	Indicateurs de performance du réseau	
	3.3.1		
	3.3.2	A contract of the contract of	
	3.3.3	The special properties of the second	
	3.3.4	a service from the approximation of the property of the proper	
	3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	
4.	Finar	ncement des investissements	
	4.1.	Branchements en plomb	
	4.2.	Montants financiers	
	4.3.	État de la dette du service	
	4.4.	Amortissements	19
	4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	20
	1	ances environnementales du service	
	4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante	
		dernier exercice	
5.	Actio	ns de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	21
6.	Table	au récapitulatif des indicateurs	22

1. Caractérisation technique du service

	1.1. Présentation du terri	toi	re de	sservi		
Le	service est géré au niveau ☑ commun ☐ intercom		nal			
•	Nom de la collectivité : EMAGNY					
•	Caractéristiques (commune, EPCI et	vpe.	etc.):	Commune		
0.29	Compétences liées au service :	J I -		4		
	Competences nees au service.			Oui	Non	
	Production			\square		
	Protection de l'ouvrag prélèvement (1)	ge	de	\square		
	Traitement (1)			\square		
	Transfert			$\overline{\mathbf{V}}$		
	Stockage (1)					
	Distribution					
	(1) A compléter					
•	Territoire desservi (communes adhére	ntes	au serv	ice, secteurs	et hameaux desservis,	etc.): EMAGNY
•	Existence d'une CCSPL		Oui		Ø	Non
• au	Existence d'un schéma de distribution sens de l'article L2224-7-1 du CGCT		Oui, da	ate d'approba	tion*:	Non
•	Existence d'un règlement de service	V	Oui, da	ate d'approba	tion*: 12/02/2015	Non
•	Existence d'un schéma directeur		Oui, d	ate d'approba	ntion*:	Non
	1.2. Mode de gestion du s service est exploité en ☑ régie ☐ régie avec p			e service		
	□ régie intéres □ gérance					
	☐ délégation d					
	☐ délégation d	e sei	vice pu	ıblic : conces	ssion	

^{*} Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 600 habitants au 31/12/2015 (608 au 31/12/2014).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 301 abonnés au 31/12/2015 (300 au 31/12/2014).

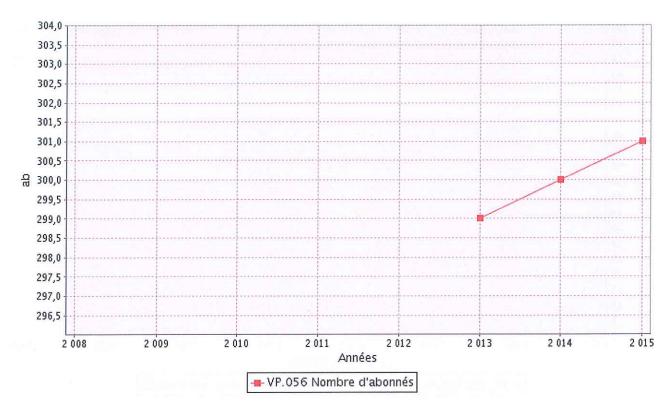
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2015	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
EMAGNY					
Total	300			301	0,3%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 50,17 abonnés/km au 31/12/2015 (50 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,99 habitants/abonné au 31/12/2015 (2,03 habitants/abonné au 31/12/2014).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 99,64 m³/abonné au 31/12/2015. (93,78 m³/abonné au 31/12/2014).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

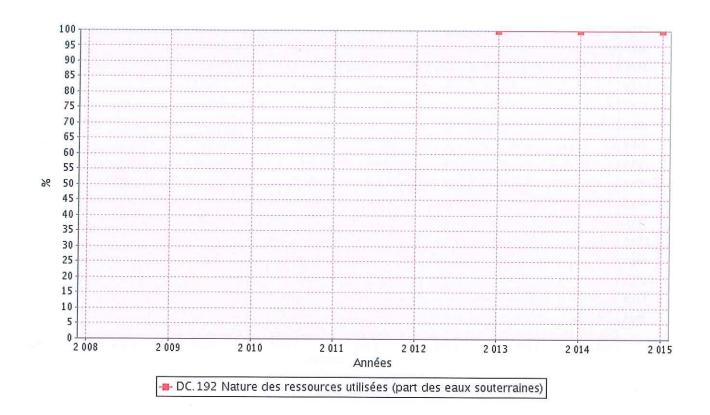


Le service public d'eau potable prélève 39 660 m³ pour l'exercice 2015 (33 690 pour l'exercice 2014).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Puits de petite Glère			33 690	39 660	17,7%
Total			33 690	39 660	17,7%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



1.5.2. Achats d'eaux brutes

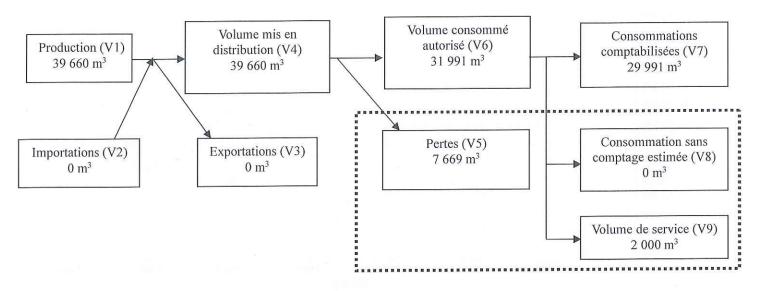


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m ³	Observations
Total		1,1

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015



1.6.2. Production

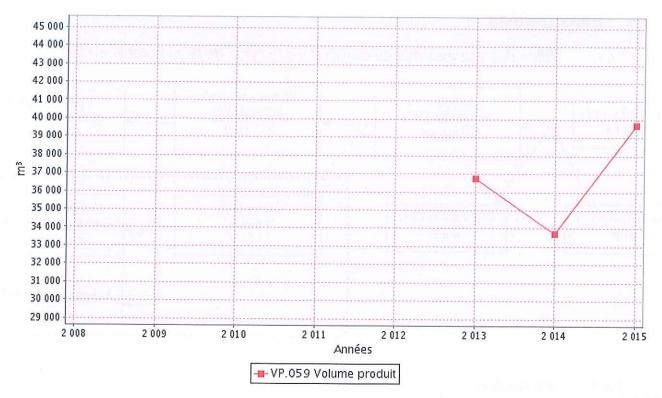


Le service a 1____ stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Station de pompage traitement	UV
Petite Glère	

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2014 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2015 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Puits de petite Glère	33 690	39 660	17,7%	80
Total du volume produit (V1)	33 690	39 660	17,7%	80



1.6.3.

Achats d'eaux traitées

	BANK THE RES
- 6	COR
	The same of
73	
	No. of Concession, Name of Street, or other Persons, Name of Street, or ot

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
telescono una como colorina el c		1	Surface Land	
Total d'eaux traitées achetées (V2)	0	0		

1.6.4.

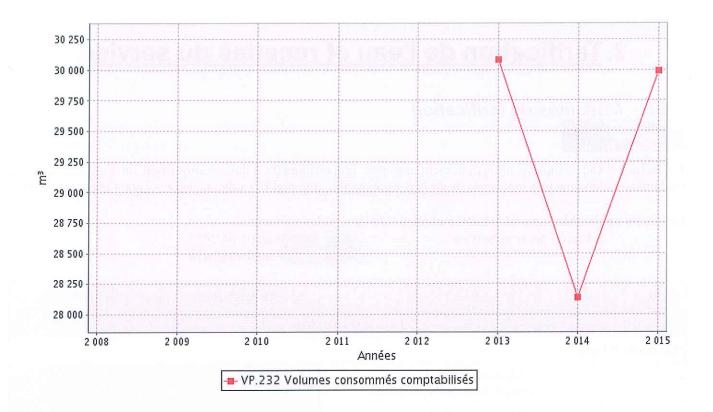
Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	28 135	29 991	6,6%
Abonnés non domestiques	0	0	%
Total vendu aux abonnés (V ₇)	28 135	29 991	6,6%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	%

⁽¹⁾ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

⁽²⁾ Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5.

Autres volumes



	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)		0	%
Volume de service (V9)	2 000	2 000	0%

1.6.6.

Volume consommé autorisé



	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	30 135	31 991	6,2%

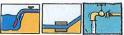
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 6 kilomètres au 31/12/2015 (6 au 31/12/2014).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/201.	et 01/01/2016 sont les suivants :
---------------------------------------	-----------------------------------

Frais d'accès au service : € au 01/01/2015 € au 01/01/2016

Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
	Part de la collec	tivité	
Part fixe (€	HT/an)	0.185	
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	17€	17€
	Abonnement ⁽¹⁾ DN		
Part propor	tionnelle (€ HT/m³)	The state of the s	
	Prix au m³	1,2 €/m³	1,2 €/m³
Autre :	to the second of	ϵ	€
	Taxes et redeva	nces	
Taxes			The last of Manual
	Taux de TVA (2)	0 %	0 %
Redevances			11755
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,052 €/m³	0,052 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,29 €/m³	0,29 €/m3
	VNF Prélèvement	0 €/m³	0 €/m³
	Autre :	0 €/m³	0 €/m³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 07/04/2016 effective à compter du __/__ fixant les tarifs du service d'eau potable

Délibération du // effective à compter du // fixant les frais d'accès au service

Délibération du 07/04/2016 effective à compter du _/_/ fixant ...
 Délibération du // effective à compter du // fixant ...

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

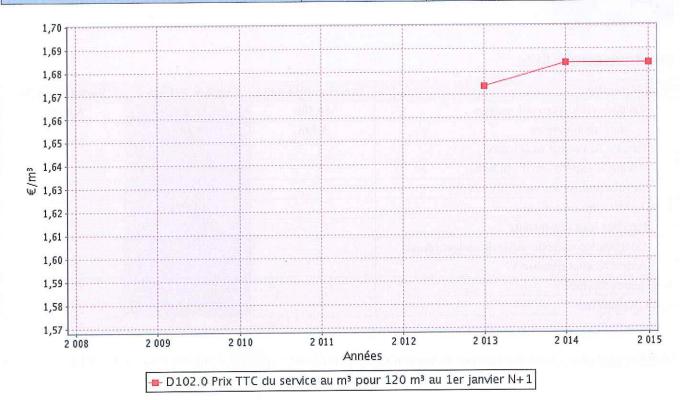


Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
Par	t de la collectivité		
Part fixe annuelle	17,00	17,00	0%
Part proportionnelle	144,00	144,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	161,00	161,00	0%
Part du délégataire <i>(e.</i>	n cas de délégation de s	service public)	
Part fixe annuelle			%
Part proportionnelle			%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire			%
Tax	xes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6,24	6,24	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34,80	34,80	0%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	0%
Autre :	0,00	0,00	%
TVA			%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	41,04	41,04	0%
Total	202,04	202,04	0%
Prix TTC au m³	1,68	1,68	0%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2015 en €/m³	Prix au 01/01/2016 en €/m³
EMAGNY	3.000	

	L.J	semestrielle trimestrielle	
	M	1 7 cm 5.00	
La racturation est effectuee av	ec une fré	equence : annuelle	
La facturation est effectuée av	□ zec une fré	quadrimestrielle	
		semestrielle trimestrielle	
	Ø	annuelle	
	Ø		

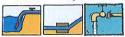
Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	46 506	50 270	8,09 %
dont abonnements	5 146	5 142	
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau		50 270	
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes		50 270	

<u>Recettes globales :</u> Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 : $50 \ 270$ € (46 506 € au 31/12/2014).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2014	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015
Microbiologie	8	0	8	0
Paramètres physico-chimiques	12	0	12	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2014	Taux de conformité exercice 2015
Microbiologie (P101.1)	%	%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	%	%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes : Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentie
PARTIE A : PLAN DES RESEA (15 points)	UX		
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a		rtie A)	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	14
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des éseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des éseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	60%	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont	DE GESTION DES I été obtenus en partie A	RESEAU) A et B)	(
P.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
/P.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et quipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de listribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée omme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
P.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
7P.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs 'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
P.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les éseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
P.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
P.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de enouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif ortant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
P.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au joins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)			

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

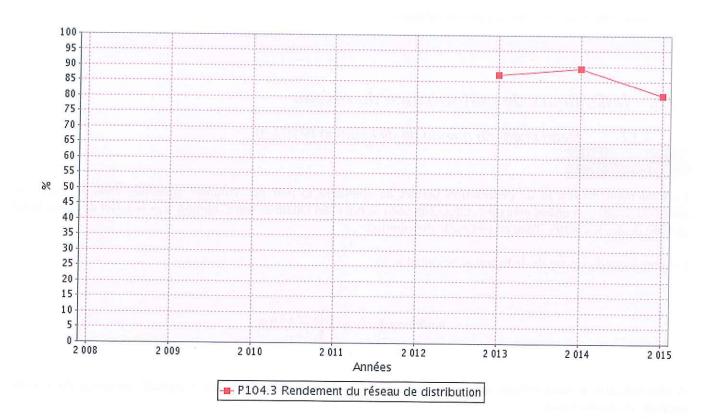
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

rendement du réseau =
$$\frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution =
$$\frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Rendement du réseau	89,4 %	80,7 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	13,76	14,61
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	83,5 %	75,6 %



3.3.2.

Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$indice linéaire des volumes non comptés = \frac{V_4 - V_7}{365*linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 4,4 m³/j/km (2,5 en 2014).

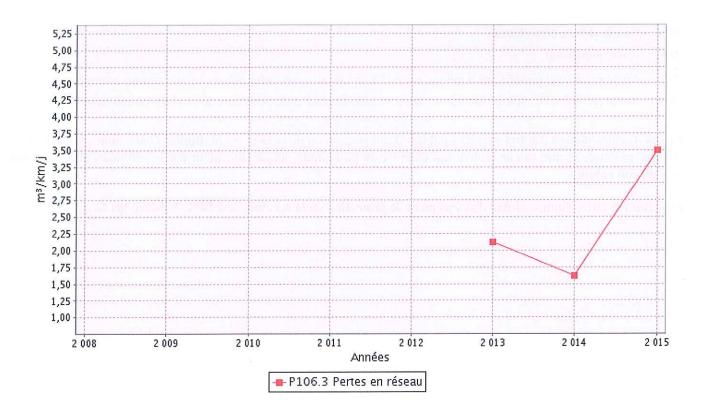


Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau =
$$\frac{V_4 - V_6}{365*$$
linéaire du réseau de desserte en km

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de 3,5 m³/j/km (1,6 en 2014).



3.3.4.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, 0,08 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,27% (0,27 en 2014).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2014).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder $10 \mu g/l$. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

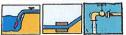
Branchements	Exercice 2014	Exercice 2015
Nombre total des branchements	37	33
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	4	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	33	33
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	11 %	11 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	89 %	89 %

4.2. Montants financiers



	Exercice 2014	Exercice 2015
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	11 273	5 207
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		24 051,63	20 978,62
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	2 963,38	3 073,01
	en intérêts	845,78	836,15

4.4. Amortissements



Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de 14 207,46 € (16 193,51 € en 2014).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Reprise de trois conduites en plombs réalisée en mars 2016	18 700 €	10 000 €
Réalisation d'un diagnostic du réseau d'eau potable en fin d'année 2016	14 856 €	

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Ton-

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2015, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0. 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2015 (0,0014 €/m³ en 2014).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2014	Exercice 2015
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	608	600
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	1,68	1,68
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	89,4%	80,7%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	2,5	4,4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,6	3,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,27%	0,27%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0014	0